

## PRUDENCE ACTION DE CHASSE

EN FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY

Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.



Chasse en continu de 9h à 18h

Du 19 novembre 2020 au 11 février 2021

NOVEMBRE: jeudis 19 et 26

DÉCEMBRE: jeudis 3, 10 et 17

**JANVIER**: jeudis 7, 14, 21 et 28

FÉVRIER: jeudis 4 et 11